

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 10 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle exposition de la médiathèque à Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Appel à cotisation des membres pour l'année 2023
Référence : D 2023.4

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 18
Voix délibératives : 17

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, Bruno BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Serge BOURRELL, Alain BOYER, J-Marc SENEGES, Bernard TRESSOLS

Titulaires excusés : J-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU OURLIAC, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, J-Marc CINTAS, Françoise EMERIAUD, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Pascal THIERY

Suppléants présents sans voix délibérative : Sandrine SANDRAL

Suppléants excusés : J-François KOWALIK, Didier ROUDIER, J-Michel SIBRA,

Autres participants : Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT,

Secrétaire de séance : Myriam VIGROUX

Vu les statuts du Pôle Territorial et en particulier l'article 15, qui précise que la participation des membres est calculée et fixée chaque année au prorata de la population totale (base INSEE).

Au vu du budget primitif 2023, il convient de définir le montant de la contribution budgétaire des 5 Communautés de Communes, membres du Pôle Territorial, en fonction de la population totale (base INSEE 2020).

Il est proposé de maintenir le niveau de participation à 3,80 € par habitant :

	Population totale INSEE 2020	Participation 3.80 €
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	6 543	24 863.40 €
CC Centre Tarn	11 375	43 225.00 €
CC Cordais et Causse	5 369	20 402.20 €
CC du Carmausin - Ségala	30 522	115 983.60 €
CC Val 81	5 672	21 553.60 €
TOTAL :	59 481	226 027.80 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (Résultat des votes - Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0), décide :

- D'approuver les montants de participation,
- D'autoriser le Président à effectuer l'appel à participation des membres,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à cette procédure.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,

Le Président, Jean-Luc ESPITALIER

